

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions

14 December 2020

Proposed budget for the International Residual Mechanism for Criminal Tribunals for 2021

(ACABQ report: A/75/632; related report of the Secretary-General: A/75/383)

Mr Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report on the budget for the International Residual Mechanism for Criminal Tribunals for 2021.

Considering the delayed conclusion of ongoing judicial proceedings, the uncertain completion timeline for the upcoming trial at the Arusha branch, and the potential continued impact of the COVID-19 pandemic on the activities of the Mechanism in 2021, the Committee recommends that the Secretary-General undertake all efforts to expedite the completion of the remaining cases, whilst fully respecting the requirements of the judicial process.

Mr. Chairman,

Regarding staffing resources, the Committee recommends approval of the Secretary-General's proposal for 187 temporary posts, at the same level approved for 2020, to carry out the continuous activities of the Mechanism. However, the Committee is of the view that the overall proposed level of general temporary positions, in the amount of \$40.5 million, to support ad hoc activities, such as trials and appeals, has not been sufficiently justified and further reductions, commensurate to the decreasing workload, should have been proposed particularly at the Hague branch. Therefore, the Committee recommends a reduction of 10 per cent, or \$2,453,800, at the Hague branch and 5 per cent, or \$735,800 at the Arusha branch under other staff costs. The Committee also recommends that the Secretary-General undertake a thorough review of general temporary assistance requirements, and present concrete proposals for the nationalization of positions as appropriate, with a view to reflecting potential

savings in his next budget submission, in line with the progressive completion of the Mechanism's work.

Furthermore, the Committee recommends reductions under travel of staff (20 per cent, or \$278,900), general operating expenses (10 per cent, or \$862,700) and supplies and material (10 per cent, or \$73,800), taking into account, among others, patterns of expenditures in current and previous financial periods, the likely continued impact of the COVID-19 pandemic and the overall decreasing level of activities.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le 14 décembre 2020

Projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2021

*(Rapport du Comité consultatif : A/75/632 ;
rapport correspondant du Secrétaire général : A/75/383)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2021.

Étant donné que les procédures judiciaires en cours ont pris du retard, que l'on ne connaît pas la date d'achèvement du procès qui s'ouvrira sous peu à la division d'Arusha et que la pandémie de COVID-19 pourrait continuer de peser sur les activités du Mécanisme en 2021, le Comité recommande que le Secrétaire général mette tout en œuvre pour que les affaires restantes soient closes dans les meilleurs délais, dans le plein respect de la procédure judiciaire.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les effectifs, le Comité recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général de maintenir les 187 postes temporaires approuvés pour 2020, dont les titulaires s'acquitteront des activités permanentes du Mécanisme. Il estime toutefois que le montant de 40,5 millions de dollars demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins de l'appui aux activités ponctuelles, telles que les procès en première instance et en appel, n'a pas été suffisamment justifié, et que d'autres réductions, proportionnelles à la diminution de la charge de travail, auraient dû être proposées, en particulier à la division de La Haye. Le Comité recommande donc que le montant demandé au titre des autres dépenses de personnel soit réduit de 10 %, soit 2 453 800 dollars, à la division

de La Haye, et de 5 %, soit 735 800 dollars, à la division d'Arusha. Le Comité recommande également que le Secrétaire général procède à un examen approfondi des besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) et présente des propositions concrètes en vue de la transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national, selon qu'il conviendra, en vue de rendre compte des éventuelles économies correspondantes dans son prochain projet de budget, dans la perspective de l'achèvement progressif des travaux du Mécanisme.

En outre, le Comité recommande des réductions au titre des voyages du personnel (20 %, soit 278 900 dollars), des frais généraux de fonctionnement (10 %, soit 862 700 dollars) et des fournitures et accessoires (10 %, soit 73 800 dollars), compte tenu, entre autres, de la structure des dépenses engagées pendant l'exercice en cours et les exercices précédents, de l'incidence que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir et de la diminution globale du volume de travail du Mécanisme.

Monsieur le Président, je vous remercie.